



On retrouve, côté cour, la distinction entre la partie maçonnée et l'ancien corps de passage en pan de bois enduit.

IVR53_20243501230NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation